

CONSEIL MUNICIPAL 3 décembre 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 3 décembre 2019 à 19h00.

Présents: M. Jacques Ricard Maire suppléant et

Conseiller no.5

M. Denis Blais
Conseiller no.1
M. Sylvain Audet
Conseiller no.2
Mme Marlène Doroftei
Mme Solange Gamache
Conseillère no.6

Absent: Mme Claudette Macameau Conseillère no.3

Monsieur le maire suppléant, Jacques Ricard préside la séance tandis que madame Chantal Poirier agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire suppléant déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

Rés.159-2019

Sur proposition du conseiller M. Sylvain Audet, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.



VILLE DE DUPARQUET

SÉANCE RÉGULIÈRE DES MEMBRES DU CONSEIL Mardi 3 décembre 2019 à 19h00

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL du 5 NOVEMBRE 2019
- 4. CORRESPONDANCE informelle et décisionnelle
- 4.1 Soumission et réparation de la 2^e pompe
- 4.2 Versement d'une avance MSP
- 4.3 Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche 2020
- 4.4 Lettre remerciement ATRAT projet Culturat
- 4.5 Accusée de réception Club Nautique Kanasuta
- 4.6 Projet GIRAT certificat de conformité
- 4.7 Correspondance sur suivi du plomb dans l'eau potable

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de novembre 2019 : (\$)

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Proposition de dates des séances :	2020
--	------

- 6.2 Divulgation des prélèvements d'eau
- 6.3 Budget révisé de l'OMH
- 6.4 Reddition de compte Ministère des Transports
- 6.5 Concours décoration de Noel
- 6.6 Budget
- 6.7 Enjeu transport interurbain R-N / La Sarre
- 6.8 Frein moteur "Jacob" résolution

7. RÈGLEMENTS

- 7.1 Vente pour non-paiement de taxes
- 7.2 2^e projet de règlement 03-2019
- 8. LOISIRS
- 9. URBANISME
- 10. PAROLE AU PUBLIC
- 11. SUIVI

Problématique déneigement

- 10. PAROLE AU PUBLIC
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.160-2019 3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 NOVERMBRE 2019

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont fait la lecture et, sur proposition du conseiller M. Denis Blais secondé par la conseillère Mme Solange Gamache, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 5 novembre 2019.

4. CORRESPONDANCE informelle et décisionnelle

4.1 SOUMISSION ET RÉPARATION DE LA 2^E POMPE

Nous avons reçu et autorisé la réparation de la 2^e pompe à la station d'eau potable au coût de 2057,99\$, avant taxes par Techno Sub. Elle est entreposée dans une boite scellée pour éviter toute contamination.

4.2 VERSEMENT D'UNE AVANCE MSP

Nous avons reçu un chèque de 15 000\$ du Ministère de la Sécurité Publique, ce versement correspond à une avance sur les préjudices estimés admissibles aux déboursés présentés par la ville pour les inondations printanières

4.3 PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE 2020

Nous allons voir notre admissibilité, voir la possibilité de la main-d'œuvre disponible et qualifiée.

4.4 LETTRE REMERCIEMENT ATRAT - PROJET CULTURAT

Lettre de remerciement de l'ATRAT pour avoir cru et participé à la démarche Culturat

4.5 ACCUSÉ DE RÉCEPTION CLUB NAUTIQUE KANASUTA

Ils nous font part de leurs points de vue sur nos interrogations sur le fonctionnement et le contrôle du barrage situé sur la rivière Kanasuta, et ils nous ont fait parvenir une copie d'un rapport d'évaluation de la sécurité du barrage Dasserat. Nous avons répondu que nous allions prendre le temps de bien analyser le rapport durant le premier trimestre 2020 avant de recommuniquer avec eux.

4.6 PROJET GIRAT – CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Fournir lettre d'appui et de conformité au projet supervisé par le GIRAT pour l'installation d'une tour sur le chemin 388, cela dans le cadre d'un déploiement majeur du réseau de communications sans fil sur le territoire de l'A-T.

4.7 CORRESPONDANCE SUR SUIVI PLOMB DANS L'EAU POTABLE

Correspondance qui vous avise que le gouvernement désire être la première province à adopter une nouvelle concentration maximale acceptable de cinq microgrammes de plomb par litre d'eau potable. À cet égard, le MELCC nous transmettra dès l'automne 2020 des précisions pour intégrer ce protocole lors de nos prochains contrôles.

Rés.161-2019 5. FINANCES

5.1. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2019;

Proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par le conseiller M. Sylvain Audet et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés pour le mois de novembre 2019

Le montant des comptes à payer : 137 696,40\$ Le montant des salaires : 22 210,62\$ Les prélèvements autorisés : 12 741,32\$

6. AFFAIRES COURANTES

Rés. 162-2019 6.1 PROPOSITION DE DATES DES SÉANCES 2020

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et résolu unanimement d'approuver le calendrier des séances ordinaires du Conseil Municipale 2020.

Mardi 14 Janvier
Mardi 4 Février
Mardi 3 Mars
Mardi 8 Septembre
Mardi 7 Avril
Mardi 5 Mai
Mardi 3 Novembre
Mardi 2 Juin
Mardi 1 Décembre

RÉS. 163-2019 6.2 DIVULGATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU

Autorisation de la Ville de Duparquet à ce que le Gouvernement du Québec divulgue les renseignements qu'elle lui transmet annuellement en vertu du règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (Q-2, r.14)

Considérant que la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (C-6.2) établit le caractère collectif des ressources en eau;

Considérant que la Ville de Duparquet souscrit au caractère collectif des ressources en eau, y compris quant aux informations relatives à ses propres prélèvements;

Considérant que les entreprises privées de l'Abitibi-Témiscamingue ont déjà fait preuve de leadership en autorisant le gouvernement du Québec à divulguer les informations relatives à leurs prélèvements;

Considérant la demande de la SESAT;

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller M. Denis Blais, secondé par le conseiller M. Sylvain Audet et résolu unanimement :

-Que la Ville de Duparquet autorise le gouvernement du Québec à divulguer sur demande les renseignements qu'elle lui transmet annuellement en vertu du règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (Q-2, r.14)

-Que la municipalité transmette une copie de la présente résolution à la Société de l'Eau Souterraine Abitibi-Témiscamingue.

RÉS. 164-2019 6.3 BUDGET RÉVISÉ DE L'OMH

ATTENDU QUE; nous avons reçu copie du budget révisé du 11 novembre 2019 de l'Office Municipale d'Habitation;

ATTENDU QUE; la ville de Duparquet doit approuver ce budget;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Denis Blais, secondé par le conseiller M. Sylvain Audet et résolu unanimement d'approuver le budget révisé de OMH tel que présenté.

RÉS. 165-2019 6.4 REDDITION DE COMPTE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale d'Abitibi-Ouest Numéro de dossier :00028024-1- 87005 (08) – 2019-07-18-38

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Ville de Duparquet ont pris connaissance des modalités d'application du volet Projets Particuliers d'Amélioration (PPA) du Programme d'Aide à la Voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Marlène Doroftei, appuyée par Mme Solange Gamache, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de de la ville de Duparquet approuve les dépenses d'un montant de

11 408\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

RÉS. 166-2019 6.5 CONCOURS DÉCORATION DE NOEL

Considérant que la ville désire encourager les citoyens à décorer leur résidence pour la période des fêtes;

Considérant que les gens seront invités à s'inscrire au préalable et que les prix de participations seront tirés au sort;

En conséquence, il est proposé la conseillère Mme Solange Gamache, appuyé par le conseiller M. Denis Blais et résolu unanimement d'octroyer la somme de 250\$ au financement de l'activité (Tirage de 5 prix de 50\$)

6.6 BUDGET

Confirmation qu'il y aura une séance de travail portant sur le budget 2020, mardi le 10 décembre, au bureau de l'Hôtel de Ville à 18h30.

RÉS. 167-2019 6.7 ENJEU TRANSPORT INTERURBAIN R-N / LA SARRE

Correspondance de Mme Micheline Audet, datée du 12 novembre 2019, nous informant qu'une campagne de pétitions a été faite à l'été 2019 pour maintenir la liaison Rouyn-LaSarre par Autobus Maheux. De cette pétition, 204 noms de citoyens de Duparquet ont été recueilli.

En leurs noms, Madame Micheline Audet demande l'appui du maire et conseillers pour toute mesure pouvant assurer la continuité du service durable de la part des entreprises Autobus Maheux et de défendre leurs intérêts auprès de la MRC.

En conséquence, il est proposé la conseillère Mme Marlène Doroftei, appuyé par la conseillère Mme Solange Gamache et résolu unanimement d'appuyer le mouvement pour un service durable.

RÉS. 168-2019 6.8 FREIN MOTEUR "JACOB"

Considérant que des citoyens se sont plaints des désagréments que cause le bruit de l'utilisation du frein moteur "Jacob" le soir et la nuit surtout, sur la route 393 dans la Ville de Duparquet;

Considérant que la route 393, traversant la Ville de Duparquet est sous la gestion du Ministère des Transports;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Denis Blais, secondé par le conseiller M. Sylvain Audet et résolu unanimement de faire une demande au Ministère des Transports afin que des panneaux de sensibilisation au bruit routier soient installées aux 2 entrées de la ville (route 393), ceci afin de sensibiliser les conducteurs de véhicules lourds à l'importance d'utiliser adéquatement leur équipement pour réduire au minimum le bruit dans la ville de Duparquet.

7. RÈGLEMENTS

Rés. 169-2019 7.1 AVIS AUX PROPRIÉTAIRE ET VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Attendu que; LA MRCAO prépare la procédure de vente pour nonpaiement de taxes envers les propriétaires qui ont au moins deux (2) ans (donc 2018 et 2019 au complet) de retard dans le non-paiement de taxes:

Attendu que : les propriétaires soient avisés de la procédure de vente pour non-paiement de taxes par courrier recommandé et réclamé:

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et résolu unanimement que Madame Jasmine Therrien, adjointe à la direction soit autorisée à envoyer à la MRCAO, la liste des personnes endettées pour taxes municipales, soit avant le 08 février 2020.

RÉS.170-2019 7.2 PRÉSENTATION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT 03-2019

Présentation du Deuxième Projet de règlement 03-2019 suite à l'assemblée de consultation publique tenue le mardi 3 décembre 2019 à 18h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 86 rue Principale, Duparquet;

Le Deuxième projet de règlement portant le numéro 03-2019 : « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 232 et le règlement de zonage numéro 233 »., est identique et sans aucune modification au Premier projet de règlement 03-2019, celui-ci adopté à la séance régulière tenue le 3 septembre 2019 à 19h00,

OBJET DU RÈGLEMENT:

- Permettre les usages résidentiels de basses densités et certains usages semi-industriels, dans la nouvelle zone mixte 111. La nouvelle zone 111 est créée à partir de la zone 602, soit une bande de 60 mètres de profondeur le long de la route 388, du côté sud, sur 500 mètres de chaque côté du chemin Mercier.
- Établir la largeur minimale d'un terrain à 80 mètres (262.5 pieds) lorsqu'il est contigu à la route 393 et la route 388.

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par le conseiller M. Sylvain Audet et résolu unanimement d'accepter le deuxième projet de règlement portant le numéro 03-2019 : « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 232 et le règlement de zonage numéro 233 » sans aucune modification au premier projet de règlement 03-2019

8. LOISIRS

9. URBANISME

10 PAROLE AU PUBLIC

11.SUIVI

Problématique de déneigement :

M. Sylvain Audet est nommé conseiller-responsable de la voirie et une rencontre avec les déneigeurs de la ville sera organisée.

12.LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.171-2019

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de la conseillère Madame Marlène Doroftei, secondé par le conseiller Monsieur Denis Blais, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h55.